

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **10 août 2020 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Me Olivier Milot, greffier, est également présent.

20-08-223

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout suivant :

- 12.2 – Dépôt du rapport Biblio-Qualité

ADOPTÉE

20-08-224

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 et de la séance extraordinaire du 27 juillet 2020.

ADOPTÉE

20-08-225

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 14 juillet 2020 au 9 août 2020 221 721,15 \$
- nos M2115 à M2129 & A49013 à A49034

Chèques annulés :

- En date du 14 juillet 2020 au 9 août 2020 (1 366,70 \$)
- nos A48155 & A48570

Dépôt salaires :

- périodes 2020-28 à 2020-31

ADOPTÉE

20-08-226

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 10 août 2020 547 787,96 \$
- nos A49035 à A49144

ADOPTÉE

20-08-227

Balance de financement – Caserne incendie

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de financer, à même l'excédent de fonctionnement non-affecté, le solde de 18 020 \$ du règlement no 2017-310 décrétant une dépense et un emprunt de 3 200 000 \$ pour des travaux de construction de la caserne incendie.

ADOPTÉE

20-08-228

Adoption du règlement 2020-377 modifiant le règlement no 2019-361 Concernant la tarification des services de travaux publics et diverses locations

ATTENDU l'avis de motion donné le 13 juillet 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de *règlement modifiant le règlement no 2019-361 Concernant la tarification des services de travaux publics et diverses locations* déposé le 13 juillet 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 13 juillet 2020 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2020-376 modifiant le règlement no 2019-361 Concernant la tarification des services de travaux publics et diverses locations*.

ADOPTÉE

20-08-229

Modification de financement – Travaux de pavage sur la rue Hébert

ATTENDU la résolution 20-07-207 et les modifications à la subvention rattachée à ce projet qui ont eu lieu dans les jours suivant la séance ordinaire du 13 juillet 2020;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le dernier paragraphe de la résolution 20-07-207 soit remplacé par le suivant :

« *QUE cette dépense soit financée pour le premier 20 000 \$ à même une subvention à recevoir en un versement ultérieurement et le reste à même les activités financières de l'année en cours* »

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers – CPA Princeville au 30 avril 2020 – Dépôt

20-08-230

Transferts budgétaires

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour les périodes 2020-01 à 2020-07 telle que soumise par la trésorière en date du 7 août 2020 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

20-08-231

Embauche d'une directrice des ressources humaines

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise le directeur général à signer le contrat d'embauche de madame Anabelle Jolicoeur-Tétreault, effectif à partir du 8 septembre 2020, au poste de directrice des ressources humaines, au sein du service administratif de la Ville de Princeville.

QUE les conditions d'embauche de la nouvelle directrice des ressources humaines soient établies selon les termes du dit contrat;

ADOPTÉE

Permis de ramonage pour la saison 2020-2021 - remis

20-08-232

Ajout d'arrêts obligatoires dans le secteur Plage Paquet

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'implanter des arrêts obligatoires sur l'avenue du Barrage au croisement avec la Rue des Trois-Lacs.

ADOPTÉE

20-08-233

Frais annuels d'électricité – Kiosque Adrien Paquet

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de payer la somme de 135 \$ à monsieur Gaétan Simard en remboursement des frais d'électricité du kiosque postal Adrien Paquet.

ADOPTÉE

Projet de navettage interurbain durable -remis

20-08-234

Contrat de service pour les compresseurs du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de la compagnie Cimco inc. pour faire le démarrage, la mise au point de mi-saison et la fermeture des compresseurs des systèmes de refroidissements du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière aux coûts, plus les taxes applicables, sont réparti ainsi :

<u>Août 2020-21-22</u>	<u>Décembre 2020-21-22</u>	<u>Avril 2021-22-23</u>
<u>Démarrage</u>	<u>Inspection mi-saison</u>	<u>Fermeture</u>
1 206,60 \$	1 099,60 \$	2 199,20 \$

LE TOUT pour un total sur trois ans de 13 516.20 \$, plus les taxes applicables.

QUE ces dépenses soient financées en 2020 à même les activités financières de l'année en cours et qu'il soit pourvu pour ces dépenses à même les exercices financiers des années 2021, 2022 et 2023.

ADOPTÉE

20-08-235

Modification du mandat en ingénierie pour la confection des plans et devis du prolongement de la rue Jérémie-Pacaud

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la résolution 20-07-210 soit modifiée de la manière suivante :

« Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de services de la firme d'ingénieurs EXP au montant de ~~63 300 \$~~ 29 500 \$, plus les taxes applicables, pour la confection des plans et devis du prolongement de la rue Jérémie-Pacaud jusqu'au futur site de la scierie. »

ADOPTÉE

20-08-236

Dérogation mineure – 15 rue Liberge

ATTENDU QUE les demandeurs désirent agrandir leur résidence jusqu'à 2,05 m de la ligne avant secondaire ;

ATTENDU QUE cet agrandissement est pour aménager un salon avec un foyer au bois, agrandir la salle à manger et l'entrée intérieure ;

ATTENDU QUE cet agrandissement s'agencera parfaitement au style existant de la maison.

ATTENDU la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon que soit acceptée pour la propriété située au 15 rue Liberge la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Michael Poirier et Madame Joanie Godbout afin de permettre l'agrandissement de la résidence jusqu'à 2,05 m de la ligne avant secondaire, ce qui représente une dérogation de 5,45 mètres pour la marge de recul avant secondaire.

ADOPTÉE

20-08-237

Dérogation mineure – 42 rue Fortier

ATTENDU QU'UN permis de construction avait été délivré le 20 mars 2019 pour la construction d'une nouvelle résidence ;

ATTENDU QUE lors de l'implantation de cette résidence par l'arpenteur, le porte-à-faux situé au 2^e étage n'a pas été identifié ;

ATTENDU QUE suite au dépôt du certificat de localisation, l'empiètement du porte-à-faux dans la marge de recul avant est 0,09 m de plus que ce qui est autorisé.

ATTENDU la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay, et il est unanimement résolu que soit acceptée pour la propriété située au 42 rue Fortier la demande de dérogation mineure présentée par Carl Lefebvre arpenteur-géomètre pour Monsieur Anthony Saucier et Madame Karolane Fiset afin de régulariser l'implantation de cette construction existante en permettant un porte-à-faux avec une marge avant de 6,41 mètres au lieu de 6,50 mètres, ce qui représente une dérogation de 0,09 mètre pour la marge avant par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

20-08-238

Dérogation mineure – 759 7^e Rang

ATTENDU QUE les copropriétaires désirent construire un bâtiment accessoire de 167,3 m² (garage privé) pour permettre le remisage du matériel et l'ameublement de jardin, outillage, tondeuse, tracteur, motoneige, etc. en plus du garage existant de 31,5 m² annexe à la maison ;

ATTENDU QUE le bâtiment projeté sera situé sur un terrain d'une superficie de 5 000 m² en zone agricole ;

ATTENDU QU'IL n'y a pas de bâtiment résidentiel voisin à proximité.

ATTENDU la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Lampron que soit acceptée pour la propriété située au 759, 7^e rang Est la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Normand Jutras et Madame Joceline Desfossés afin de permettre la construction du bâtiment accessoire (garage privé) pour atteindre 39 m² de plus que la superficie maximale autorisée pour les bâtiments annexe et accessoire par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

20-08-239

Appel de projets en développement des collections des bibliothèques autonomes (BPA) pour l'exercice 2020-2021

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

QUE la directrice de la bibliothèque municipale de Princeville, madame Madeleine Beaudoin, soit désignée comme mandataire de la Ville de Princeville dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2020-2021 ».

QUE la Ville de Princeville s'engage à financer le montant total du projet de 8 500 \$, incluant le montant de la subvention qui sera versée par le ministère de la Culture et des Communications de Québec.

ADOPTÉE

Dépôt du rapport Biblio-Qualité pour l'année 2019 - dépôt

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, les citoyens ont été invité à déposer leur question par écrit préalablement à la séance.

Une question relative à l'implantation du bac brun nous a été acheminée via internet. Le maire répond verbalement à la question :

Nous sommes depuis 3 ans avec 5 autres MRC dans le projet de tri mécano-biologique des déchets. Malgré un fort potentiel, le projet ne semble pas avancer. Le gouvernement provincial nous donne jusqu'en 2025 pour prendre position. L'implantation du bac brun sera abordée lors du prochain exercice budgétaire. De cette façon si le projet de tri mécano-biologique des déchets ne fonctionne pas la planification de l'implantation du bac brun sera déjà commencée.

20-08-240

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire